

Présents : Francis Laguerre, Pascal Philip, Daniel Alard, Jean-Pierre Casta, Lionel Glinka, Edouard Jeannot, Patricia Laurent, Sophie Monneret, Aurore Guimard

Absentes : Sandrine Serrano (excusée), Florence Martin-Pons.

Secrétaire de séance : Aurore Guimard

Monsieur le maire demande l'ajout de 5 points :

- Agglo (voirie, CLECT...)
- Délégation PNR
- Transfert de logiciel
- Affaire en cours : Tribunal administratif
- Assurances
- Questions et informations diverses : DECI, sécurité, animaux sauvages

Le conseil donne son accord, puis vote à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} septembre

1. SIVE

Après des échanges avec le percepteur (DDFIP) et la municipalité de Ferrières les propositions suivantes sont émises par rapport à la dissolution du SIVE le 31 décembre 2022.

En ce qui concerne le personnel, le transfert via la mairie de Ferrières sera opérationnel dès le 1^{er} janvier 2023 après l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion. Les contrats en cours seront transférés.

En ce qui concerne les bâtiments et l'immobilier, par appui sur les statuts contractualisés en 1994, un tableau d'amortissement a été conçu et présenté à la mairie de Ferrières et les services de la trésorerie, suite aux rencontres et aux échanges qui ont eu lieu.

Pour la répartition de l'actif, on relève pour le groupe scolaire la somme de 1 099 361,50 € en 1996, ce qui au vu de la participation de Prayols de 14%, des statuts renvoyant à 4% d'abattement par an depuis 26 ans pour des constructions traditionnelles, cela représente une participation de Ferrières pour rembourser Prayols de 53 250,61 € soit 4 096,16 € par an pendant 13 ans.

Pour le multisports on relève la somme de 39 788,56 € en 2013, ce qui au vu de la participation de Prayols de 20% sur cette période et à un abattement de 5% concernant les constructions légères, cela représente une participation complémentaire de Ferrières de 6 269,18 € soit 482,24 € par an pendant 13 ans.

Pour l'investissement depuis 2019, sur la base de 20 % de participation de Prayols sur cette période, on obtient un remboursement de 17 879,19 € soit 1 375,32 € par an pendant 13 ans.

Pour la contribution supplémentaire pour investissement (2017, 2020 et 2022) le remboursement représente pour 12 815 € une somme supplémentaire à rembourser de 985,77 € par an pendant 13 ans.

En ce qui concerne le mobilier bien qu'il y ait eu des acquisitions récentes, celui-ci est non amortissable : 8 440,39 € en 2022, 8 142,73 € en 2021.

Au final, Ferrières devra rembourser 90 213,37 € soit 6 939,49 € par an pendant 13 ans (avec réactualisation).

En ce qui concerne le reste à recouvrer il a été convenu de faire le maximum pour réduire cette somme.

Chaque commune prendra à sa charge les sommes dues par ses administrés.

En ce qui concerne le reste à payer (cantine + centre de gestion...) la clé de répartition de 2022 sera appliquée.

Enfin, pour solder la trésorerie, le reliquat (ou le déficit) sera réparti sur les deux communes selon la clé de répartition : 75% pour Ferrières contre 25% pour Prayols. Les contrats seront transférés.

Ferrières tiendra son conseil municipal le 12 décembre. Le Maire de Prayols est mandaté pour réajuster l'amortissement du bâti (pourcentage et somme de référence) avec la municipalité de Ferrières et le DDFIP.

Délibération votée à l'unanimité pour la dissolution au 31/12/2022 sur ces principes-là.

2. Garage

L'ouverture des plis qui a eu lieu le lundi 28 novembre 2022 (nouvelle ouverture pour 3 lots) permet de valider ses travaux car elle reste dans l'enveloppe prévue de 380 000 €.

Pour rappel : la commune avait fait un emprunt de 300 000 € sur 20 ans au taux de 1,73 %.

Les subventions notifiées sont le FRI (21 000 €) et le Département (24 200 €). La notification de la DETR 2022 est attendue. L'architecte Henri ANEL est chargé de la diffusion des résultats aux entreprises candidates.

Opération validée à l'unanimité.

3. PCS : Plan Communal de Sauvegarde

Suite à la réunion du 23/11/2022 le plan communal de sauvegarde a été réactualisé par rapport aux membres qui le composent avec un groupe de commandement, plus médecins, infirmiers et sécurité.

Les risques potentiels ont été planifiés. En ce qui concerne les modes d'information à la population il avait été établi la possibilité d'avoir une sirène. Le coût représente plus de 10 000,00 € (plus l'installation), le conseil décide dans l'immédiat de se rapprocher de la société qui entretient l'église pour contractualiser un mode d'alerte depuis le clocher. Une mallette sera commandée pour le PCS sur le budget de 2023.

4. Secrétariat de mairie

Après le passage en comité technique du centre de gestion, le compte épargne temps a été adopté.

Au vu des besoins de la gestion administrative de la mairie, il a été convenu d'attribuer une heure supplémentaire à la secrétaire qui fera 21 heures hebdomadaires à partir du 1^{er} janvier 2023 : lundi : 08h30 – 12h30, mardi : 08h30 – 12h00 / 13h30 – 18h00, jeudi : 08h30 – 12h30, vendredi : 08h30 – 12h00 / 13h30 – 16h00. Pas d'ouverture au public le mardi matin, ni le vendredi matin. Délibération votée à l'unanimité

5. Service SST (Santé Sécurité au Travail) – CDG09

En ce qui concerne le service SST une nouvelle tarification sera mise en place à partir du 01/01/2023, à raison de 101 € par agent. Une convention suivra. Délibération votée à l'unanimité

6. Conseil en énergie partagé

La communauté d'Agglo a embauché un conseiller en énergie partagé. Il est possible d'en bénéficier sur la commune pour nous orienter sur le chauffage, l'isolation, l'éclairage, les économies d'énergie.

Il faudra passer la demande en comité technique du CDG. Cela coûtera 3,50 € / hab pour 5 ans (1 358,00 € pour la commune). Délibération votée à l'unanimité

7. Eclairage public

Une demande a été faite auprès du SDE 09 concernant le remplacement des boules obsolètes sur la place publique ainsi que tous les luminaires qui longent la RD8.

Les travaux sont estimés à 15 650,00 € et la répartition se fera avec les aides du conseil Départemental (7 700,00 €) et du SDE 09 (5 020,00 €). La part communale est de 3 130,00 €.

Après débat, le conseil municipal a décidé de couper l'éclairage public de 23h à 6h du matin dès que possible. Délibérations prises à l'unanimité.

8. Tarification salle polyvalente

Nous constatons que les charges de la salle polyvalente et l'amortissement du matériel nécessitent une augmentation, sans compter le nettoyage assuré par nos deux employés. Il a été convenu de porter la tarification à 150 € pour les résidents prayolais dès le 1^{er} janvier 2023 et de 300 € pour les extérieurs. Un projet d'aménagement de la cuisine est envisagé, ce qui entraînera une nouvelle augmentation.

9. Acquisition de parcelle

AB 17 – 3 Rue Philippe FERRAND, cadastrée 59 centiares pour régularisation de l'emprise de la voie communale. M. et Mme SICRE sont d'accord pour une cession pour 1 € symbolique. Les démarches pour l'élaboration de l'acte seront à la charge de la commune. Accord à l'unanimité

10. Zone AUE

Pour rappel cette zone est située à Micoulau. Les démarches sont en cours pour une acquisition éventuelle par un promoteur selon les critères convenus avec le CAUE et l'Agglo. Si cela devait se concrétiser, la population serait informée plus précisément en temps voulu.

11. Demande de subventions

Pour la première tranche du garage (166 800 €) nous avons obtenu 21 000 € de la région et 24 200 € du département. Par délibération le conseil municipal à l'unanimité demande une DETR de 60 000 €, la dotation dépendra de la distribution des restants à pourvoir par la Préfecture pour l'année 2022.

Pour la deuxième tranche du garage (213 200 €) la région ne participera pas, le département participera de la même manière que pour la première tranche. Une DETR sera demandée selon les plafonds en vigueur.

Dans le cadre de la mise en conformité du chauffage des logements sociaux il ne reste plus que l'ancienne école (projet à réactualiser). Des subventions seront demandées selon les critères proposés pour 2023.

Dans le cadre des dotations territoriales pour aider les investissements des communes une demande sera faite auprès de l'Agglo pour une participation à hauteur de 50 % pour la deuxième tranche du garage.

Toutes ces demandes ont été votées à l'unanimité.

12 Délibérations modificatives

Il s'agit de deux délibérations modificatives. La DM n° 1 concerne le FPIC (Fonds national de péréquation) pour 2 362 €. La DM n° 2 concerne notre participation pour le SDE pour affectation des ressources à l'article 168758 d'un montant de 5 100 € qui avait fait l'objet d'une erreur d'écriture. Le rééquilibrage du budget en conséquence a été voté à l'unanimité.

13. AGGLO :

Pour la CLECT, unanimité pour le versement des fonds de compensation par l'Agglo versé conformément au reversement habituel de la TPU (142 347 €). Pour la voirie, participation de l'Agglo : 14 675,59 € (plus DETR) ; part communale : 46 545,39 € avec récupération de la TVA. Voté à l'unanimité.

14. Délégation PNR :

Suite aux absences répétées de Florence MARTIN-PONS depuis le début de ce mandat, le conseil décide à l'unanimité de désigner Patricia LAURENT comme déléguée communale auprès du PNR avec Pascal PHILIP comme suppléant.

15. Transfert de logiciel :

Le transfert du logiciel Berger-Levrault vers AGEDI pour la gestion administrative de la commune a été voté à l'unanimité. La formation pour la secrétaire se fera par téléphone dans la semaine n° 49.

16. Affaire en cours (TA) :

Deux affaires concernant le PLU ont fait l'objet d'une requête au Tribunal administratif. Pour la première, l'audience qui s'avère favorable pour la commune, a eu lieu le 18 novembre. On attend de recevoir le jugement définitif. Pour la deuxième où la mairie est appelée en cause, on connaîtra les termes du jugement à la suite de l'audience programmée le 6 décembre. En plus, des irrégularités indirectement liées à la cause du différent ont été signalées par chacune des deux parties. Toutes les mesures seront prises avec l'attache du SDIAU pour que les déclarations soient faites conformément au règlement et ces situations régularisées.

17. Assurances :

A la suite du groupement de commandes avec l'Agglo pour l'assurance des véhicules par Groupama et de la protection civile par la SMACL, une consultation a eu lieu avec différentes sociétés dont celles avec qui nous sommes en contrat jusqu'ici. A ce jour, après analyse en commission, il s'avère que c'est la SMACL qui nous fait les meilleures propositions pour les dommages aux biens, la protection juridique et la couverture des responsabilités, ainsi que pour le dommage ouvrage pour le garage. La cyber-sécurité sera assurée par Vela. Accord à l'unanimité pour mandater le Maire pour rompre les contrats en cours et s'engager avec la SMACL.

18. Questions et informations diverses :

A - DECI : la défense incendie sera opérationnelle le 31/12/2022, comme nous nous y étions engagés. Grâce à l'implantation de bouches à incendie et de bâches, implantation assurée par les employés municipaux, nous couvrons désormais la plaine, le cœur du village et les hameaux par rayons de 400 m.

Ceci a été élaboré avec le SMDEA, avec les pompiers et en tenant compte de l'avis de certains habitants.

Excepté pour Cummings et le Mesclé où la solution reste celle des particuliers, désormais nous pouvons instruire les permis et déclarations de travaux en cochant la case « défense incendie ».

B - Sécurité : Nous avons rencontré les brigades vertes qui peuvent suppléer dans leurs missions les gendarmes ou remplacer le garde-champêtre que nous n'avons plus. Mais cela a un coût : pour 2 heures d'intervention possible par semaine, il faut compter 3 000 € par an. Or pour la vitesse le fait d'avoir ramené le panneau d'entrée de l'agglomération côté Sud a eu pour effet un meilleur respect de la vitesse par les véhicules entrants, ce qui n'est pas forcément le cas pour les véhicules se dirigeant vers Tarascon.

Un panneau d'entrée du village sera positionné sur le chemin de la Lauze.

Pour les brigades vertes, le conseil a considéré qu'il n'y avait pas un besoin immédiat de faire appel à eux.

C - Gestion des animaux sauvages :

Les pigeons envahissent le cœur du village et créent des dégradations. Ils se multiplient rapidement.

Suite au contact pris avec le Centre Animalier de Bonrepos le conseil convient de les solliciter pour capturer par le positionnement d'une cage (environ 1000€ HT) afin d'en réduire le nombre et d'éviter leur propagation.

Nous avons été sollicités par une association qui s'occupe de la régulation des chats errants : leur proposition est de positionner une cage, de passer une convention avec un vétérinaire de manière à les stériliser. Le problème est le coût car on ne maîtrise pas le nombre ainsi que le fait d'emmener les chats chez le vétérinaire conventionné. Après consultation de la commune de Montoulieu, il s'avère que dans tous les cas, les chats sont remis sur leur lieu de vie. Dans ces conditions, le conseil décide de ne pas donner suite.

Nous avons reçu une requête écrite après de nombreuses sollicitations orales par rapport aux dégradations commises par les sangliers, notamment chez les agriculteurs. Il est difficile de mobiliser l'ACCA de Prayols pour fédérer les associations voisines afin de réduire cette problématique et éradiquer ainsi des sangliers. Un contact a été pris avec le directeur de la fédération de la chasse 09 qui doit recevoir le Président de l'ACCA de Prayols. Nous constatons que le pouvoir de la commune en la matière reste très limité.

La séance est levée à 21h.